

## Des conditions d'admission plus restrictives

L'admission d'autres médecins à la prise en charge par les assurances maladies va être probablement stoppée dans les plus brefs délais.

L'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chefs de clinique ASMAC lance en protestation **une journée d'action nationale** le **27 juin 2002**.

Les principaux arguments contre cette mesure:

- Elle nuit aux jeunes médecins bien formés qui ont appris à travailler en économisant les coûts.
- Elle ne tient pas compte de critères tels que la qualité ou l'efficacité des coûts.
- Elle ne luttera contre la croissance des coûts, car la demande en services médicaux augmentera encore et la médecine continuera à faire des progrès suscitant de nouveaux coûts.
- Elle signifie pratiquement une interdiction d'exercer pour les médecins spécialistes, et ce, après une formation particulièrement longue.
- Elle va contribuer à des embouteillages au niveau des postes de formation continue dans les hôpitaux et aboutira à long terme à une carence en médecins.

De nombreuses sociétés médicales cantonales, sociétés de discipline médicale et autres groupements ont apporté leur soutien et témoigné de leur solidarité à l'ASMAC au cours des dernières semaines et des derniers jours. Merci beaucoup!

Nous nous réjouissons de voir notre revendication soutenue et sommes reconnaissants pour tous les témoignages de solidarité de la part d'autres cercles, par exemple sous forme de déclarations écrites de soutien, de résolutions, de communiqués de presse ou d'autres actions.

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples informations par e-mail: [hannich@vsao.ch](mailto:hannich@vsao.ch) ou par téléphone: 031 350 44 88.

*M. Winistörfer, président*

*D. Hannich, secrétaire*

*Association suisse des médecins-assistant(e)s et chefs de clinique ASMAC*